

03 déc 2010 -11:08

Appartient à Conseil des ministres du 3 décembre 2010

Assurance obligatoire soins de santé

Indexation de l'intervention financière pour les cercles de médecins généralistes

Indexation de l'intervention financière pour les cercles de médecins généralistes

L'intervention financière pour les cercles de médecins généralistes sera indexée. Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal à ce sujet.

Les cercles de médecins généralistes agréés qui mettent en place un système d'appel unifié ou qui couvrent des communes avec une densité de population peu élevée perçoivent un financement de base et un financement complémentaire de la part de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités. Les montants prévus à cet effet seront adaptés à l'indice santé.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>